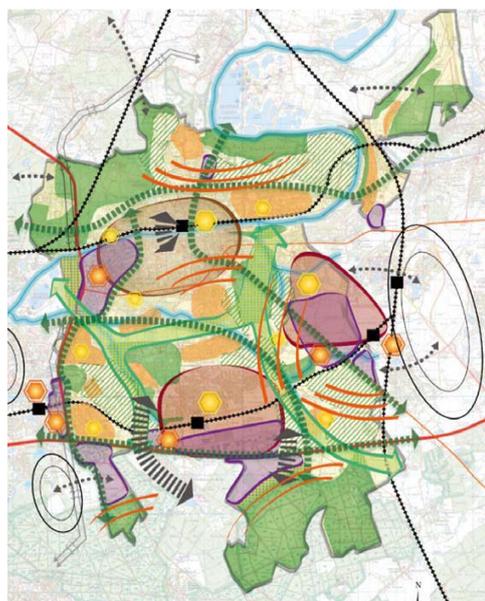




Contexte et objectif d'étude



Au coeur de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée, les 15 communes de la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire en plus des communes de Bussy-Saint-Georges (Opération d'Intérêt National) et Montévrain composent le périmètre du SCoT Marne, Brosse et Gondoire.

Peuplé actuellement de 80.000 habitants, le territoire du SCoT est amené à connaître un développement considérable en lien avec son positionnement dans l'est francilien. Ainsi, le SCoT aura pour enjeu principal d'organiser ce développement tout en conjuguant urbanisation d'un secteur stratégique et préservation d'un véritable écrin naturel composé de paysages remarquables et d'espaces agricoles riches.

Du fait de ce contexte particulier, le SCoT de Marne, Brosse et Gondoire a été choisi pour participer à la démarche "SCoT Grenelle" impulsée par le Grenelle de l'Environnement. Dans ce cadre, les 2 thèmes privilégiés qui seront abordés sont :

- la mesure de la consommation de l'espace,
- l'articulation



MISSION

Le SCoT devra donner les moyens au territoire de Marne, Brosse et Gondoire de développer l'offre de logements en réponse aux besoins franciliens et dans le respect des objectifs du SDRIF. Pour cela, il permettra le renouvellement et l'optimisation du tissu urbain notamment au sein du coeur urbain historique de Marne et Gondoire concerné par ailleurs par la réhabilitation de son pôle gare.

La consommation d'espaces naturels et agricoles devra être évitée et les extensions urbaines se limiteront à la création d'écoquartiers innovants en matière de mixité fonctionnelle, mixité sociale et réduction des consommations énergétiques sur des secteurs préalablement identifiés à Bussy-Saint-Georges et Montévrain essentiellement.

La maîtrise des déplacements automobiles constitue également un enjeu essentiel pour ce territoire et le SCoT devra permettre la réalisation des projets de transports collectifs en site propre et de liaisons douces qui desserviront les secteurs d'habitat et d'activités existants et en développement. La valorisation des espaces agricoles (plaine de Jossigny, plateau de la Dhuis, ...) et naturels (vallée de la Brosse et de la Gondoire, site de la Croix Blanche, ...) devra également s'organiser afin de renforcer l'attractivité du territoire et de préserver la qualité du cadre de vie des habitants qui constitue une des principales richesses du territoire.

